



# ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat de l'académie de Poitiers -  
Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,  
ATSS et des retraites (DIPEAR)

Bureau de gestion des personnels  
d'encadrement (DIPEAR 1)

Bureau de gestion des personnels  
administratifs, techniques, sociaux et  
de santé (DIPEAR 2)

Affaire suivie par

Jérémy DEPERSIN  
Chef de bureau DIPEAR 1  
05.16.52.63.95  
[jeremy.depersin@ac-poitiers.fr](mailto:jeremy.depersin@ac-poitiers.fr)

Magali BOXUS  
Chef de bureau DIPEAR 2  
05.16.52.63.13  
[resp-dipear2@ac-poitiers.fr](mailto:resp-dipear2@ac-poitiers.fr)

Rectorat de l'académie de Poitiers  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Date 29 MARS 2024

## Tableaux d'avancement des personnels des filières administrative, technique, sociale et de santé (ATSS)

### Année 2024

#### Références :

- Note de service ministérielle du 21 décembre 2023 n° MENH2333050N parue au bulletin officiel n°1 du 4 janvier 2024
- Lignes directrices de gestion académiques du 2 février 2021 ;

#### Destinataires :

##### Pour attribution

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle

Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA

Monsieur le directeur général du CNED

Madame la directrice générale du réseau CANOPE

Madame la directrice générale du CROUS

Madame la directrice du CREPS de Poitiers

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA – DASEN)

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO)

Mesdames et Messieurs les responsables de services du rectorat de l'académie de Poitiers

#### Personnels concernés :

- **Filière administrative** : Attaché(e)s d'administration de l'Etat (AAE), Secrétaires administratif(ve)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES), Adjoint(e)s administratif(ve)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)
- **Filière technique** : Adjoint(e)s techniques de recherche et formation (ATRF), Technicien(ne)s de recherche et formation (TECH RF), Ingénieurs d'études (IGE), Ingénieurs de recherche (IGR)
- **Filière sociale** : Assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)
- **Filière de santé** : Infirmier(e)s de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

#### Pièces-jointes :

- Annexe 1 : Lignes directrices de gestion académiques
- Annexe 2 : Conditions d'inscription, pièces à fournir, critères de départage et calendrier
- Annexe 3 : Fiche individuelle de proposition
- Annexe 4 : Rapport d'aptitude professionnelle (RAP)
- Annexe 5 : Rapport d'activité (RA)
- Annexe 6 : Liste récapitulative des propositions classées (pour les EPA, EPN et EPSCP) ;
- Annexe 7 : Modèle indicatif de curriculum vitae (CV)
- Annexe 8 : Situation des personnels déchargés pour mandat syndical
- Annexe 9 : Déclaration des activités syndicales

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités de promotion de grade par tableau d'avancement (TA) dans les corps des filières administrative, technique, sociale et de santé (ATSS) au titre de l'année 2024. **Cette information est importante à porter d'ores et déjà à la connaissance de tous car, du fait du nouvel applicatif de gestion RH, la gestion de ces promotions sera très contrainte cette année.**

Les principes et modalités de la promotion de grade par tableau d'avancement (TA) sont désormais précisées dans les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (**annexe 1**).

J'attire votre attention sur les conditions d'ancienneté que les candidats doivent réunir au 31 décembre 2024 pour pouvoir prétendre à la promotion de grade, les pièces à fournir par l'établissement, les critères de départage et le calendrier des opérations de promotion (**annexe 2**).

La fiche individuelle de proposition, l'état des services et le rapport d'aptitude professionnelle doivent être transmis le **vendredi 12 avril 2024 par voie électronique uniquement** à l'adresse suivante : [gestionco-atss@ac-poitiers.fr](mailto:gestionco-atss@ac-poitiers.fr)

Les établissements publics disposant de compétences propres en termes de gestion de leurs ressources humaines devront communiquer les dossiers et la liste récapitulative des propositions classées (**annexe 6**) au service compétent (cf. adresses mails ci-dessus) au plus tard le 16 mai 2024.

Je vous rappelle que les promotions prendront effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La rectrice de l'académie de Poitiers

Bénédicte ROBERT

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL